



Administration Communale d'Esch-sur-Sûre
1, an der Gaass L-9150 Eschdorf
www.esch-sur-sure.lu

Avis au public

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le public est informé que:

- par délibération du 24 mars 2023, approuvée par arrêté grand-ducal du 21 avril 2023 et par décision de la Ministre de l'Intérieur le 28 avril 2023, no de référence 843x09794, le conseil communal d'Esch-sur-Sûre a modifié les critères de définition de l'appartenance au secteur agricole du règlement du 24 septembre 2021 concernant la fixation de la redevance eau destinée à la consommation;
- par délibération du 24 mars 2023, approuvée par arrêté grand-ducal du 21 avril 2023 et par décision de la Ministre de l'Intérieur le 28 avril 2023, no de référence 843x09793, le conseil communal d'Esch-sur-Sûre a modifié les critères de définition de l'appartenance au secteur agricole du règlement du 24 septembre 2021 concernant la fixation de la redevance sur l'évacuation des eaux usées.

Le texte intégral des règlements est à la disposition du public au secrétariat communal.

Eschdorf, le 5 mai 2023

Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
le Secrétaire, le Bourgmestre,

Date d'affichage: 5 mai 2023